

Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (CE) n° 70/2001 de la Commission du 12 janvier 2001, modifié par le règlement (CE) n° 364/2004 de la Commission du 25 février 2004, concernant l'application des articles 87 et 88 du traité CE aux aides d'État en faveur des petites et moyennes entreprises

(2005/C 270/07)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Numéro de l'aide	XS 71/04		
État membre	Lettonie		
Région	Lettonie		
Intitulé du régime d'aides ou nom de l'entreprise bénéficiaire de l'aide individuelle	Encouragement de la reconversion et du développement des zones rurales		
Base juridique	Vienotā programmdokumenta Programmas papildinājuma 4.1. apakšprioritātes «Lauksaimniecības un lauku attīstības veicināšana» 4.1.4. pasākums: Lauku teritoriju pārveidošanās un attīstības veicināšana		
Dépenses annuelles prévues dans le cadre du régime d'aides ou montant total de l'aide individuelle octroyée à l'entreprise bénéficiaire	Régime d'aides	Montant annuel total	
		2004	20 681 355 EUR
		2005	29 031 429 EUR
		2006	30 573 281 EUR
		Prêts garantis	Non
	Aide individuelle	Montant total de l'aide	
	Prêts garantis		
Intensité maximale des aides	En conformité avec l'article 4, paragraphes 2 à 6, et l'article 5 du règlement	Oui X	Non
	<p>Le montant de l'aide publique ne peut dépasser 50 % du total des dépenses d'investissement admissibles.</p> <p>Si le montant total des dépenses admissibles destinées à l'investissement dans des entreprises prévu par le projet ne dépasse pas 540 000 EUR pour un bénéficiaire de l'aide pendant la période 2004-2006, le financement public représente 50 % de ce montant total. Le financement se répartit comme suit: Union européenne, 35 %; République de Lettonie, 15 %; secteur privé, 50 %.</p> <p>Les dépenses admissibles correspondent aux investissements initiaux visés dans le règlement (CE) n° 70/2001, tel que modifié: le coût des terrains, des bâtiments et de l'équipement</p>		
Date de mise en œuvre	30.4.2004		
Durée du régime d'aides ou de l'aide individuelle	31.12.2006, en prévoyant une utilisation des ressources financières jusqu'au 31.12.2008, conformément aux procédures du Fonds structurel européen		
Objectif de l'aide	Aide aux PME	Oui X	Non

Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Tous les secteurs pouvant bénéficier d'aides aux PME		Non
	Certains secteurs uniquement		
	— Industrie charbonnière		
	— Tous secteurs manufacturiers		
	Ou		
	Sidérurgie		
	Construction navale		
	Fibres synthétiques		
	Industrie automobile		
	Autres secteurs manufacturiers		X
	— Tous services		
	Ou		
	Services de transport		
	Services financiers		
Autres services		X	
Les secteurs pouvant bénéficier de l'aide sont définis conformément à l'article 33 du règlement (CE) n° 1257/1999 du Conseil du 17 mai 1999:			
— encouragement des activités touristiques et artisanales;			
— diversification des activités agricoles ou proches de l'agriculture en vue de créer des activités multiples ou des alternatives de revenus;			
— services essentiels pour l'économie et la population rurales			
Nom et adresse de l'autorité responsable	Nom:		
	Lauku atbalsta dienests		
Aides individuelles d'un montant élevé	Adresse:		
	Republikas laukums 2, Rīga, LV-1981		
Aides individuelles d'un montant élevé	En conformité avec l'article 6 du règlement	Oui X	Non